

Dans cette 19^{ème} édition :

Les travaux vitrine sur le bassin versant de l'Yvel Hyvet...	Page 2
Le 10 ^{ème} anniversaire des animations scolaires.....	Page 3
La charte régionale « Jardiner au naturel ».....	Page 3
Inauguration de l'Espace Agr'Eau Paysage.....	Page 4

Le Certiphyto : obligatoire pour tous les usagers professionnels de produits phytosanitaires

Initié par le Grenelle de l'Environnement, le plan Ecophyto 2018 vise à réduire de 50% l'usage des pesticides en France à l'horizon 2018. Agriculteurs et collectivités locales sont ainsi mobilisés pour changer leurs pratiques en zone agricole et non agricole.

Le programme Ecophyto 2018 s'articule autour de huit axes. Le 7^{ème} est spécialement dédié aux zones non agricoles et vise à « *réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole* » dont l'une des orientations est le 7.1 : « *Améliorer la qualification des applicateurs professionnels en zone non agricole en matière d'usage des pesticides* ».

L'arrêté du 7 février 2012, spécifique aux collectivités territoriales, exige l'obtention du certificat individuel d'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques, aussi appelé « Certiphyto territorial », pour les agents *applicateurs* et *applicateurs opérationnels* avant le 1er octobre 2014. Il faut aussi noter que les axes 2 et 3 du programme Ecophyto 2018 sont orientés vers les zones agricoles. Les agriculteurs et salariés agricoles ont ainsi l'obligation d'obtenir le « Certiphyto » à la même échéance.

Le certificat individuel est aussi obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2013 pour toute personne exerçant une activité de vente, d'utilisation ou de conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre d'une prestation de services.

Quatre voies d'accès sont ouvertes par le Ministère de l'Agriculture pour l'obtention de ce certificat :

- Voie « A » : en fonction des diplômes obtenus par le candidat,
- Voie « B » : obtention par QCM,
- Voie « C » : obtention par 1 journée de formation, puis QCM,
- Voie « D » : obtention en suivant des journées de formation.

Sur le Grand Bassin de l'Oust

Habilité par le Ministère de l'agriculture et en partenariat avec la Maison familiale et rurale (MFR) de Questembert, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) met en œuvre des formations Certiphyto destinées aux collectivités territoriales.



Formation sur le terrain à Taupont

En 2013, une quarantaine d'utilisateurs professionnels (paysagistes et CAT) ont obtenu leur Certiphyto en suivant 3 jours de formation dispensés par le SMGBO et la MFR pour les *décideurs* et 2 jours pour les *opérateurs de travaux et services*.

Depuis janvier 2014, 89 agents communaux ont obtenu leur Certiphyto *applicateur* et 49 autres ont obtenu leur Certiphyto *applicateur opérationnel*. Dans les deux cas, le SMGBO et la MFR ont abordé durant 2 jours différents thèmes comme la réglementation, les risques pour la santé et pour l'environnement ainsi que les méthodes alternatives au désherbage chimique.

Plusieurs sessions de formation seront organisées pour le dernier trimestre 2014.

Travaux vitrines sur le bassin versant de l'Yvel-Hyvet

En collaboration avec la Fédération de Pêche du Morbihan, le SMGBO assure la maîtrise d'ouvrage du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Yvel-Hyvet.

Affluent direct du Lac au Duc, le ruisseau du Miny intègre ce programme d'actions pluriannuel (5ans) qui vise à rétablir le bon état écologique des cours d'eau en corrigeant les altérations identifiées lors de l'état des lieux.

À l'issue de la phase d'étude, les actions ne sont mises en place que si la procédure de déclaration d'intérêt général (DIG) a été validée par les services d'instruction de l'Etat (Direction Départementales des Territoires et de la Mer). Cette DIG doit être soumise à enquête publique et est indispensable à l'intervention d'une collectivité car les travaux auront lieu sur des terrains privés. Par ailleurs, certains des aménagements envisagés nécessitent également la réalisation d'un dossier de déclaration et/ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (DLE).

La DIG et le DLE sont en cours d'instruction par les instances administratives. Les travaux du bassin de l'Yvel-Hyvet ne pourront donc débuter qu'à partir de 2015. Les élus, financeurs et usagers sont en attente de voir enfin s'amorcer des travaux de restauration sur la rivière de l'Yvel.

Un site vitrine pour exposer et patienter

Ces étapes indispensables réglementent les actions. Dans l'attente des autorisations et de la mise en place des aménagements, le SMGBO lance l'opération « site vitrine » sur le ruisseau du Miny. L'objectif est de présenter un panel de travaux de restauration de cours d'eau représentatifs des actions futures. Ce sont ainsi 5 types d'aménagement qui seront réalisés en 2014.

Deux démantèlements (ou suppressions) des petits ouvrages de franchissement sont prévus sur le Miny. Il s'agit de démanteler les buses, les seuils et /ou les petits barrages faisant obstacles à la continuité écologique, c'est-à-dire empêchant ou freinant le passage des poissons et des sédiments.

Petit ouvrage remplacé par une buse



Leur dimension supérieure et leur placement sous le niveau de la ligne d'eau ou bien la mise en place d'un dalot rectangulaire permettront la circulation des poissons et des sédiments.

Trois aménagements de rampe ou seuil en enrochement vont être réalisés. L'objectif est d'assurer le franchissement de buses routières ou de ponts dont la hauteur de chute d'eau est trop élevée et dans laquelle la lame d'eau est insuffisante pour permettre leur franchissement par les poissons.

Cette action permettra par ailleurs de restaurer la continuité écologique à moindre frais (comparé au remplacement par un pont cadre sous un passage routier).

La diversification du lit mineur va concerner 388 m de ruisseau. L'objectif est de recréer des habitats piscicoles très diversifiés. Cet aménagement du ruisseau regroupe plusieurs types d'interventions complémentaires les unes aux autres comme : la mise en place de blocs, la création de radiers, de risbermes minérales ou végétales (demi-lunes présentées ci-dessous).



Il s'agit aussi de maintenir un niveau d'eau dans le ruisseau en périodes d'étiage en réduisant la largeur du ruisseau.

Le derniers type d'aménagement consistera à restaurer et entretenir la végétation sur la berge du ruisseau (ripisylve). Ce sont 560 m de cours d'eau qui sont concernés. Ces travaux sont principalement à caractère sylvoicole et visent à restaurer ou entretenir la ripisylve. Ces opérations favorisent la stabilité des berges et la mise en lumière du lit mineur permettant ainsi de préserver la continuité écologique. Elles comprennent différents types d'action : la restauration lourde (l'abattage ou le recépage d'arbres) et la restauration légère (l'élagage, la taille et la sélection de brins).

Le 10^{ème} anniversaire des animations scolaires

L'animation proposée aux écoles primaires remporte un franc succès depuis 2005 auprès des enseignants et des enfants de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2).

L'objectif est de former les enfants et les parents à devenir des citoyens responsables en faisant la promotion des bons gestes vis-à-vis de la ressource en eau et des milieux.



Si vous avez des projets d'éducation à l'environnement sur votre commune et pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le SMGBO et le chargé des animations scolaires Frédéric Briend.

L'animation est ludique et s'articule autour d'une enquête réalisée par les élèves avec les parents, d'un diaporama, d'une maquette de bassin versant et de jeux de construction...

Des demi-journées d'animations supplémentaires sont proposées aux écoles s'intégrant dans un projet pédagogique sur l'eau, par l'intermédiaire d'expériences en classes, de visites sur le terrain ou d'ateliers pratiques.

L'année scolaire passée, le SMGBO est intervenu dans 27 écoles, ce qui représente 61 classes et 1 400 enfants.

Depuis 2005, les animateurs sont déjà intervenus dans 170 écoles et ainsi sensibilisé près de 15 000 enfants. Rappelons aussi que le SMGBO a été lauréat 2009 des Trophées du Développement Durable en Bretagne dans la catégorie « scolaire ».

La charte régionale

« Jardiner au naturel, ça coule de source ! »

Dès 2007, le SMGBO a mis en place la charte « *Ayons la main verte, c'est bon pour l'eau* » avec les points de vente de produits phytosanitaires (magasins de coopératives, jardineries, grandes et moyennes surfaces de bricolage). Cette charte les engageait à informer les clients pour mieux utiliser les produits phytosanitaires et si possible les remplacer par d'autres techniques.

Aujourd'hui la démarche va plus loin avec la promotion des techniques sans pesticides. C'est la charte régionale « *Jardiner au naturel, ça coule de source !* » qui est mise en place par le SMGBO, les partenaires (Eau et Rivières de Bretagne, la Maison de la consommation et de l'Environnement) ainsi que les instances publiques (Conseil Régional de Bretagne, Conseils Généraux du Morbihan, Agence de l'Eau Loire-Bretagne).

Cette charte engage les jardineries et les magasins de bricolage à sensibiliser les particuliers et à promouvoir les techniques alternatives au désherbage chimique. Depuis 2007, elle a été signée par près de 250 jardineries de la région Bretagne.

Auprès des particuliers, elles sont les relais évidents d'une prise de conscience dans le conseil et l'utilisation des produits mis en vente. 26 jardineries du territoire de l'Oust participent à cette charte.



Leur mission est d'apporter une information sur les risques et sur les solutions sans pesticides à chaque client demandeur d'un conseil en produits phytosanitaires.



Retrouvez les produits et outillages concernés par l'opération, signalés par ce logo dans les rayons des magasins signataires. Les points de vente engagés sont sur les communes de Ploërmel, Malestroit, Elven, Questembert, Redon, Rieux, Guer, Josselin, Bréhan, Mauron, Maure-de-Bretagne et Merdrignac. En 2014, des magasins de La Gacilly, Sixt-Sur-Aff, Pipriac et Bignan se sont également engagés.

Inauguration de l'Espace Agr'Eau Paysage

Le 23 septembre dernier, l'Espace Agr'Eau Paysage a été inauguré au Lycée agricole La Touche par les instances officielles. Premier espace de ce type en France, Agr'Eau Paysage est le fruit de la collaboration de trois partenaires : le Lycée La Touche, le SMGBO et Syngenta France SAS. Il s'agit d'un site de 1300 m² mettant en scène plus de 20 combinaisons d'aménagements parcellaires possibles.

Destiné aux acteurs du territoire, Agr'Eau Paysage fait appel à des experts référents telle que la Fédération régionale des chasseurs, la Chambre régionale d'agriculture et la Société Coopérative d'Intérêts Collectifs « énergie renouvelable » (SCIC ENR) - Pays de Rance.

L'objectif d'un tel espace est de mettre en valeur les possibilités de valorisation du patrimoine bocager. Au-delà des atouts environnementaux tels que limiter l'érosion des sols ou les transferts, les aménagements parcellaires offrent des avantages directs à l'agriculteur. Selon l'axe de valorisation souhaité, « ces haies peuvent favoriser la biodiversité faunistique ou floristique (abeilles, gibiers,...) ou encore représenter une réserve d'énergie exploitable dès les premières années après la plantation », explique Jérémy Dauphin, co-gérant de la SCIC ENR - Pays de la Rance.

Témoignage de l'importance d'un tel outil, la sénatrice du Morbihan Odette Herviaux, le député de la circonscription de Ploërmel Paul Molac, le maire de Ploërmel Patrick Le Diffon et le directeur départemental des territoires et de la mer Philippe Charretton ont officiellement marqué « le départ de ce qui sera une belle et fructueuse aventure » espère André Piquet, président du SMGBO. Accompagnés par Pierre Camenen, président du Lycée La Touche, les 80 participants ont terminé l'inauguration par une visite de l'Espace commentée par les experts et les partenaires.



Lancement officiel de l'Espace Agr'Eau Paysage en présence des instances officielles du département et de la région.

En Bref

Le 29 août, une sortie nature nocturne sur le thème de la chauve-souris a eu lieu à Rochefort en Terre.

Dans le cadre de la nuit internationale de la chauve-souris, le site Natura 2000 de la Vallée de l'Arz a accueilli 32 personnes qui ont pu découvrir les chiroptères de ce site.

Le 20 septembre, une visite de travaux réalisés sur l'Arz a eu lieu à Plaudren.

Les participants ont pu découvrir les aménagements réalisés en 2013 et 2014 dans le cadre du CTMA du bassin versant de l'Arz.

Le 24 septembre, le comité syndical s'est réuni à Gourhel.

Les membres du comité se sont inscrits dans les huit commissions. La liste définitive sera officialisée lors de la réunion de bureau du 21 octobre prochain : les membres excusés lors du comité syndical auront alors fait leur choix.

Du 1^{er} au 31 octobre, l'enquête publique sur les travaux de CTMA du bassin versant de l'Yvel-Hyvet est ouverte pour recueillir les remarques du public.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences à Ploërmel, Guiliers, Ménéac, Merdrignac et Mauron durant cette période.

L'avis d'enquête est consultable sur le site internet du SMGBO.

AGENDA

Le 15 octobre, une visite du Miny-musée aura lieu pour l'association Polen.

Le 17 octobre 2014, une visite de travaux réalisés en 2014 sur le milieu aquatique va être organisée sur le bassin versant de l'Aff.

Le 5 novembre 2014, le SMGBO organise une journée de formation sur la gestion du système herbager et sur l'auto-évaluation des sols.

Organisée au Lycée agricole La Touche, cette journée accueillera Graham Shepherd et John Bailey, experts internationaux reconnus, lors d'une conférence-débat et d'une visite de terrain.

Inscription auprès de Sophie Moisan, technicienne au SMGBO.